



Le CH Maurice DESPINOY présente

SAS psy

Service d'Accès aux Soins psychiatriques

Fiche Synthétique

Projet porté par le pôle Intersectoriel
en association avec le SAMU

Urgences@ch-despinoy.fr

Un numéro d'appel unique le 15



2023



Service d'Accès aux Soins psychiatriques

FICHE SYNTHETIQUE SAS psy



Le SAS psychiatrique est un nouveau service d'orientation de la population dans son parcours de soins psychiatriques

L'hospitalisation ne doit pas être le premier recours pour la prise en charge de ces patients connus et suivis en psychiatrie. Le parcours de santé le plus efficace doit aboutir à ce que les patients reçoivent les soins adaptés, délivrés par les professionnels adéquats, au bon moment et dans des structures dédiées et non systématiquement aux Urgences.

Le SAS psychiatrie a pour but de répondre aux demandes de soins non programmés de façon coordonnée, en lien avec les services de secours.

Il sera fondé sur un partenariat étroit et équilibré entre les psychiatres hospitaliers, les psychiatres de villes, les médecins traitants mais également les professionnels de l'urgence hospitalière du SAMU Martinique et le **SAS généraliste**.

Le SAS psychiatrique sera situé physiquement au SAMU dans un premier temps afin que les équipes puissent échanger régulièrement et apprendre à s'articuler.

Composition

Le dispositif nécessite la présence quotidienne d'un IDE épaulé par un psychiatre. L'intervenant orientera les appels vers le bon interlocuteur et veillera à l'organisation de la prise en charge du demandeur tout en instruisant son dossier médical notamment en terme de conduite à tenir.

Horaires :

10h à 20h du lundi au vendredi complété par le dispositif de régulation psychiatrique positionnée aux UPM, qui répond aux appels 24 h/24, 7 jours/7.

Les dispositifs mobilisables par le SAS :

- + **SAS généralistes** : au travers d'un partenariat solide. La collaboration du SAS psy et le SAS généralistes devra être la clé d'un bon partenariat très bénéfique pour les patients
- + **EPIC** : (Equipe Psychiatrique d'Intervention et de Crise)
- + Les **UPM**
- + Les **Centres médico-psychologique** (CMP adultes et pédopsychiatrie)
- + **Equipes Mobiles** de pédopsychiatrie
- + **EMPEPS** (Equipe Mobile Premier Episode Psychotique)
- + **EMSIM** (Equipe Mobile de Soins Intensifs dans le Milieu)
- + **EMPP972** (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) intervient également en dehors de l'urgence ou de la crise.
- + **EMPPA** : (Equipe Mobile de Psychiatrie de la Personne Âgée) intervient en dehors de l'urgence absolue, relevant d'une hospitalisation et ne pouvant être différée.
- + Le **CRP**, la psychiatrie de liaison
- + Le **3114** : numéro d'appel national dédié aux suicidants et leurs proches
- + Mais aussi : **SOS KRIZ, les médecins traitants** et les **IDEL**

Organisation de la réponse du SAS PSY

Un numéro d'appel unique qui restera le 15

Le service d'accès aux soins psychiatriques permettra à un patient d'accéder à toute heure, à un professionnel de santé, qui pourra lui fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation et l'orienter selon la situation vers une consultation de soin non programmée en CMP, en ville, ou vers les urgences psychiatriques.

De même, il pourra mobiliser les acteurs de soins de la Martinique en fonction de la situation particulière de chaque usager.

Son objectif reste la possibilité pour chaque appelant d'accéder aux soins psychiatriques qu'il demande et dont il relève, en respectant le parcours de soins coordonné, la volonté de l'utilisateur, les recommandations de la HAS et le cadre législatif.